



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire ( début du conseil municipal à 19h39).

<b>Date de la convocation</b> : 02 juillet 2025
<b>Nombre de membres en exercice</b> : 18
<b>Présents</b> : 10 Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault, Mr Alain Prieux, Mme Maryvonne Botté adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, Mr Patrick Bernard, Mr Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, conseillers municipaux.
<b>Votants</b> : 14 Mr Jean Pierre Tessier donne pouvoir à Mme Valérie Badin, Mme Christelle Lecharpentier donne pouvoir à Mr Frédéric Loinard, Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mme Lyliane Renault, Mr Sébastien Lefèvre donne pouvoir à Mr Stéphane Plumet
<b>Absents(e)</b> : Mme Anne Dumolard, Mr Thomas Goyet, Mr Patrick Gosselin, Mme Aurélie Clément
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Dominique Hansen

#### Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 16 Juin 2025
3. Ecole de musique – convention et vote de la participation communale 2025/2026.
4. Modification du temps de travail de 2 agents techniques territoriaux
5. Restauration des toitures de l'Eglise Saint-Vigor – Attribution des Marchés
6. Plan de financement pour la restauration des toitures de l'Eglise Saint-Vigor – demande de subvention
7. Informations et questions diverses

## 1. Communication du Maire

- « Point Travaux

« La Rue Bellamy à ma demande sera reprise par France Lot pour l'aménagement des bordures parkings et espaces vert.

- Point Littoral

L'association F2s Caen Rescue entame sa seconde saison sur l'ensemble des postes de secours du littoral de Caen la Mer.

Une visite de sécurité diligentée par la Préfecture a eu lieu aujourd'hui, avec une seule observation (affichage d'un arrêté sur le balisage absent qui a été rectifié).

- Marais de Colleville-Ouistreham-Hermanville

Le conservatoire du littoral a proposé un périmètre d'intervention dans le cadre de la préemption de parcelles mises en vente par les propriétaires. La proposition de périmètre d'intervention est de 78 hectares.

Une convention va être établie entre le conservatoire et la commune et fera l'objet d'une délibération prise par le conseil municipal.

- Révision 2025 zonage ABC

Le zonage national dit "ABC" a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif "Robien". Il a été depuis retouché à plusieurs reprises dont la dernière en 2024. Ce zonage effectue un classement des communes en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

Par ordre décroissant de tension, les zones géographiques sont A bis, A, B1, B2 et C. Le zonage ABC est notamment utilisé pour l'attribution des subventions pour la construction de logement social, les aides relatives à l'investissement locatif privé, l'accession sociale à la propriété, ou le logement locatif intermédiaire.

Ce reclassement permet en particulier aux communes en B1 ou A d'accueillir du logement locatif intermédiaire destiné aux classes moyennes, produit par des opérateurs institutionnels. De manière plus

---

Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

générale, ce classement contribue au soutien de la construction de logements en améliorant l'équilibre économique des opérations pour les constructeurs. Ce travail résulte de l'analyse d'indicateurs caractérisant le niveau des loyers privés et le prix des transactions immobilières.

Le ministère envisage en 2025 de procéder à un nouveau reclassement d'environ 500 communes au plan national, dont Colleville-Montgomery qui passerait de B2 en B1.

- Nouvelle offre réseau BUS TWISTO sur Colleville-Montgomery

La ligne 12 : Elle est remplacée par la ligne 22, à l'exception de l'arrêt « Colleville Plage », qui continue d'être desservi par la ligne 12

· La ligne 22 :

o Itinéraire : Elle relie toute l'année Lion-sur-Mer à Caen Calvaire Saint-Pierre en passant par Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin d'Arquenay, Bénouville et Hérouville-Saint-Clair

o Fréquence : Du lundi au vendredi avec un bus toutes les heures et le samedi avec un bus toutes les deux heures

o Amplitude : 6h30 – 21h00 du lundi au samedi et 8h30 – 22h00 le samedi

o Établissements scolaires desservis : lycée Allende et lycée Victor Hugo

o Correspondances : rejoignez facilement le tramway T1 et les ligne 6, 8 et 10 à l'arrêt St Clair à Hérouville Saint Clair.

· La ligne 101 : Itinéraire inchangé, cette ligne relie Colleville-Montgomery au collège Jean Monnet à Ouistreham

· La ligne 128 : Complémentaire à la ligne 22, cette nouvelle ligne dessert l'université ainsi que de nombreux établissements scolaires : lycée Allende, lycée Dumont d'Urville, lycée Laplace, lycée Victor Hugo et lycée Sainte-Marie

---

Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

Comme je vous l'ai indiqué, les trajets à vocation scolaires de l'ancienne ligne 12 qui desservaient les arrêts Capucines et Becquet, seront repris à la rentrée par la ligne 122 qui circulera uniquement pendant les périodes scolaires et reprendra, en grande partie, l'itinéraire de l'ancienne ligne 12.

A ce jour, les horaires des lignes scolaires ne sont toujours pas définitifs.

La desserte du Collège St Pierre et de l'institution Sainte Marie (en plus d' Allende, Dumont Durville et Victor Hugo) sera assuré comme c'était le cas avec l'ancienne ligne 12.

L'ensemble des familles impactées par ces changements seront informées par courrier dans l'été (on espère avant fin juillet). Dès que nous aurons les horaires fiabilisés, ils seront publiés et une communication sera faite ».

## **2. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 16 juin 2025.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **3. Ecole de musique – convention et vote de la participation communale 2025/2026**

Madame Hansen indique que nous avons été destinataires des propositions de tarifs pour l'école de musique (identique à l'année précédente). Il est proposé de maintenir la participation communale pour les – de 25 ans (si étudiants) pour certaines prestations.

Tarifs de l'école de musique pour l'année 2025/2026 :

Activité	Communes Conventionnées	Mémoire 2024/2025
FM ou éveil	300,00 €	300,00 €
FM + instrument ou chant	1 100,00 €	1 100,00 €
Instrument seul ou chant seul	850,00 €	850,00 €
Atelier (jazz, musiques actuelles)	170,00 €	170,00 €
Tarif 2 ateliers	220,00 €	220,00 €
Pratique collective (orchestre, chorale, prépa bac)	120,00 €	120,00 €
Pratiques amateurs accompagnées	60,00 €	60,00 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la participation communale et d'adopter la convention proposée.

Soit un restant à charge pour les familles (moins de 25 ans si étudiants) de :

- 227,00 € par an pour la formation musicale ou l'éveil musical (- de 25 ans si étudiant) avec une participation de la commune de 73 €
- 501,00 € par an pour un instrument seul (- de 25 ans si étudiant) avec une participation de la commune de 349 €
- 646,00 € par an pour la formation musicale ou l'éveil musical + instrument (- de 25 ans si étudiant) avec une participation de la commune de 454 €

D'appliquer les tarifs sans prise en charge pour les adultes de la commune de Colleville-Montgomery, soit :

- 300,00 € par an pour la formation musicale
- 850,00 € par an pour un instrument seul
- 1100,00 € par an pour la formation musicale et un instrument
- 120,00 € par an pour la pratique collective seule

---

Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

- 60,00€ par an pour la pratique amateur accompagnée
- 170,00 € par an pour la pratique d'un atelier (jazz ou musiques actuelles)
- 220,00 € par an pour la pratique de deux ateliers (jazz ou musiques actuelles)

Il est précisé que durant l'année 2024/2025 7 enfants Collevillais ont bénéficié de la participation communale.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les tarifs présentés ainsi que la participation communale.

- Dit que l'inscription à l'école de musique vaut engagement de la famille pour le versement de la participation fixée ci-dessus pour toute l'année scolaire 2025-2026. Il ne sera fait exception à cette règle que dans le cas où la famille quitte la commune dans le courant de l'année scolaire ou si l'enfant est absent pour raison de santé pendant une durée de trois mois consécutifs au cours de cette même période. Par dérogation à ce qui précède, si les cours sont interrompus du fait d'une décision d'un enseignant, seul le trimestre commencé sera dû.

- Adopte la convention proposée par la commune de Ouistreham relative au fonctionnement de l'école de musique intercommunale pour l'année 2025-2026,

- Charge Monsieur le Maire des formalités administratives liées à ce dossier.

#### **4. Modification du temps de travail de 2 agents techniques territoriaux**

Madame Hansen expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoints techniques territoriaux permanent à temps non complet actuellement à 30/35<sup>ème</sup> afin d'ajuster l'organisation du service périscolaire suite à la mise en place du tutorat dans le cadre du dispositif de la préparation opérationnelle à l'emploi mais également pour intégrer les remplacements de l'agent titulaire sur l'agence postale communale.

Il est par ailleurs indiqué que cette modification étant inférieure à 10% et n'apportant pas de modification au régime de retraite des agents, le comité sociale territorial du centre de gestion n'a pas été saisie.

---

Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

Après avoir entendu Madame Hansen dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal.

**DECIDE**     ▪ de porter, à compter du 1 septembre 2025 le temps de travail hebdomadaire à 32/35<sup>ème</sup> pour les 2 postes d'adjoints techniques territoriaux permanent à temps non complet.

**PRECISE**     ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **5. Restauration des toitures de l'Eglise Saint-Vigor – Attribution des Marchés**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Prieux, maire adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, qui indique aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires du rapport de l'Atelier Saint-Benoit maître d'œuvre, qui a été présenté à la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 30 juin 2025.

Pour rappel il est indiqué que le marché pour la restauration des toitures de l'Eglise Saint Vigor comprenait 4 lots :

LOT N° 01 - MACONNERIE  
LOT N° 02 - CHARPENTE  
LOT N° 03 - COUVERTURE  
LOT N° 04 - ECHAFAUDAGE

Le 10 juin 2025 date de clôture des offres, 13 entreprises avaient candidatés sur les différents lots.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres au vu du rapport de présentation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution suivante pour les différents lots relatifs au marché pour la restauration des toitures de l'Eglise Saint Vigor :

LOT N° 01 - MACONNERIE  
Entreprise LEFEVRE Montant 56 080.48€ ht

LOT N° 02 – CHARPENTE  
Entreprise MDB Montant 92 740.04€ ht

LOT N° 03 – COUVERTURE

---

Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

Entreprise SFC Montant 131 308.84€ ht

LOT N° 04 – ECHAFAUDAGE

Entreprise AMB Montant 13 200€ ht

Entendu l'exposé de Monsieur Prieux,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30 juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants pour le programme de restauration des toitures de l'Eglise Saint Vigor :
  
- LOT N° 01 - MACONNERIE  
Entreprise LEFEVRE Montant 56 080.48€ ht
  
- LOT N° 02 – CHARPENTE  
Entreprise MDB Montant 92 740.04€ ht
  
- LOT N° 03 – COUVERTURE  
Entreprise SFC Montant 131 308.84€ ht
  
- LOT N° 04 – ECHAFAUDAGE  
Entreprise AMB Montant 13 200€ ht

**PRECISE** ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **6. Plan de financement pour la restauration des toitures de l'Eglise Saint-Vigor – demande de subvention**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui indique aux membres du conseil que suite à l'appel d'offre lancé auprès des entreprises, le budget prévisionnel de l'opération de restauration des

---

Conseil Municipal du 07 Juillet 2025

toitures de l'Eglise Saint Vigor est modifié, en effet celui-ci s'établissait à 407 000 €HT lors de la délibération n°202500101 du 20 janvier 2025.

Suite à la commission d'appels d'offres, le budget prévisionnel s'établit dorénavant à 345 439.31 €HT. Aussi après avoir obtenu l'accord de subvention de la DETR à hauteur de 95 115 €HT il convient à présent de solliciter le Département du Calvados dans le cadre de notre plan de financement à hauteur de 40 000 €HT.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 40 000 €HT (11.58%) auprès du Département du Calvados pour le projet de restauration des toitures de l'Eglise Saint Vigor dont le montant prévisionnel s'élève à 345 439.31 €HT
- Suivant le plan de financement ci-dessous :
- Au titre de l'Etat DETR 95 115 €HT (accordé)
- Département du Calvados 40 000 €HT (sollicité)
- Financements privés- Mécénat Fondation du Patrimoine 40 000 €HT (sollicité)
- Autofinancement de la commune 170 324.31 €HT

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le plan de financement présenté.

## **7. Informations et questions diverses**

### Bilan Collecte DEEE/DEA

Madame Leroux indique que le bilan de la collecte s'établit à 241.8 kg d'objets déposés dont 13.8 kg pour le réemploi.

Le bilan reste mitigé et se pose la question de la pérennité de cette action compte tenu de la proximité des déchetteries.

### Stations Vélib'

Monsieur Bernard indique aux membres du conseil qu'actuellement nous répertorions 60 stations Vélib' qui se répartissent 400 VAE sur l'agglomération. Des projets d'installations sont envisagés sur les communes d'Hermanville/ Lion sur Mer et Colleville- Montgomery.

Les derniers chiffres connus à ce jour font état de :

- 14 000 utilisateurs inscrits
- 160 000 trajets effectués depuis janvier 2025 pour 520 000 kms.

Monsieur Prieux précise que l'installation de la station Vélib' à Colleville-Montgomery sera effective fin septembre début octobre 2025, Place du Débarquement pour 10 VAE.

Fin du conseil 20h28

Prochain conseil municipal 15 Septembre 2025

La secrétaire de séance



<b>Monsieur Frédéric LOINARD</b>	<b>Madame Dominique HANSEN</b>	<b>Monsieur Alain PRIEUX</b>
<b>Madame Lyliane RENAULT</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre TESSIER</b> <b>Pouvoir à Mme Badin</b>	<b>Madame Maryvonne BOTTE</b>
<b>Monsieur Philippe DAOUT</b>	<b>Madame Marie-Christine LEROUX</b>	<b>Monsieur Patrick GOSSELIN</b>
<b>Monsieur Stéphane PLUMAT</b>	<b>Madame Valérie BADIN</b>	<b>Madame Christelle LECHARPENTIER</b> <b>Pouvoir à Mr Loinard</b>
<b>Madame Anne DUMOLARD</b>	<b>Monsieur Patrick BERNARD</b>	<b>Monsieur Alexandre BERTHELIN</b> <b>Pouvoir à Mme Renault</b>
<b>Monsieur Sébastien LEFEVRE</b> <b>Pouvoir à Mr Plumet</b>	<b>Monsieur Thomas GOYET</b>	<b>Madame Aurélie CLEMENT</b>